



## Donation au dernier vivant et choix de l'option

Par **Sophy1992**, le **20/10/2013** à **11:13**

Bonjour,

Mon père était depuis le décès de ma mère usufruitier de leur maison car mes parents avaient fait une donation au dernier vivant.

Par la suite, Il s'était remarié et avait de nouveau fait une donation au dernier vivant avec son épouse (toujours sur la maison de mes parents). Sa veuve peut elle choisir l'option de la totalité en usufruit ou 3/4 usufruit et 1/4 en pleine propriété car de ce fait nous ne pouvons hériter de la part légué par notre mère (décédée il y plus de 20 ans)car la veuve de mon père ne souhaite pas vendre pour le moment...

Je vous remercie pour vos conseils,  
Cordialement;

Sophy